

Régie de l'Énergie

A VERSER AUX DOSSIERS R-3863-2013 (observations) et R-3954-2013 phase 2 (observations)

À qui de droit :

Par la présente je désire porter à votre attention les appréhensions que je partage avec plusieurs citoyennes et citoyens.

Hydro-Québec prétend que les compteurs intelligents ne sont pas plus nocifs pour la santé que les radiofréquences émises par les cellulaires, four à micro-ondes, WIFI, ou téléphones sans fils.

- Hydro-Québec se base sur des normes de Santé Canada qui n'ont pas été mises à jour depuis près de 20 ans.
- La société d'état avance des données pour une résidence isolée des autres. Que dire des résidences qui sont proches les unes des autres, des blocs appartements où les fréquences dirigées vers une antenne de réception se croisent. L'effet radiofréquence se multiplie par un coefficient qui est difficile à calculer.
- Le citoyen a le choix d'utiliser les appareils électroniques tels cellulaires et autres, mais l'installation des compteurs intelligents nous est **imposée**. Hydro-Québec étant en situation de monopole, le citoyen doit subir. HQ porte atteinte à la liberté des droits de la personne en nous imposant un nouveau compteur alors que moi, comme bien d'autres, je tiens à conserver le compteur électromécanique actuel qui fonctionne très bien.
- La preuve a été faite que des personnes sont plus sensibles que d'autres à l'électromagnétisme, cette énergie imperceptible a-t-elle des effets à long terme ? Plusieurs études démontrent que oui.
- Pourquoi Hydro-Québec a-t-elle choisi d'ajouter à notre pollution en terme de radiofréquence avec ces compteurs intelligents quand il existe une technologie éprouvée par réseau de fibre optique presque partout au Québec qui n'est absolument pas nocif.

Hydro-Québec propose aux clients qui refusent le compteur intelligent d'installer celui non communiquant. Par contre elle charge des frais pour payer ses releveurs.

- On s'attend à une hausse des tarifs d'électricité dans les prochains mois, le gouvernement vient d'octroyer à Alcoa un tarif exceptionnel qui au bout du compte, c'est encore le citoyen qui va payer.
- On sait qu'il y a plusieurs clients d'Hydro-Québec qui font eux-mêmes la lecture du compteur et envoient les données par Internet à Hydro. Donc, pourquoi devrions payer pour la lecture des compteurs ?

Il y a plus de quarante municipalités qui ont demandé un moratoire, il me semble que c'est un indicateur et que la Régie doit tenir compte qu'il y a un malaise. Une étude basée sur la réalité d'aujourd'hui serait vraiment pertinente. Pourquoi installer tous ces compteurs maintenant. Ne pourrait-on pas attendre de voir les effets à long terme avant de poursuivre ce projet?

Pour avoir contacté Hydro-Québec afin d'avoir des éclaircissements, cette entreprise qui appartient au peuple refuse carrément de nous rencontrer.

En conclusion :

- Je demande à la régie de revoir sa décision de permettre à Hydro-Québec d'installer les compteurs intelligents et de respecter la demande de moratoire des villes et municipalités.
- D'éliminer les frais de lecture de compteur et d'offrir l'option au client d'effectuer lui même la lecture et de la transmettre par internet ou par téléphone.
- Également, j'aimerais bien comprendre pourquoi une augmentation des tarifs d'électricité en 2014 puisque ces nouveaux compteurs sont supposés leur faire épargner beaucoup d'argent? Il n'y a pas de suite logique dans cette attitude.

Merci de l'attention que vous porterez à ma requête. Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes salutations sincères.

Pierrette Lévesque  
Lavaltrie